



ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE  
CATHERINE DESCARTES

## Point sur les règles de circulation des parents dans l'école

Le mardi 25 septembre

Madame, monsieur,

Afin de garantir le respect des règles de circulation dans l'école tout en gardant un climat de bonne entente entre les parents et l'équipe enseignante, il me semble nécessaire :

- de rappeler ces règles
- d'en expliquer les raisons

### Quelles sont ces règles ?

- Aux horaires de début et de fin des cours, les élèves d'élémentaire (du CP au CM2) entrent ou sortent de l'école **sans accompagnateur étranger au personnel de l'école, par l'entrée élémentaire uniquement**. Un accompagnateur ne peut entrer que sur autorisation du directeur ou de l'enseignant assurant la surveillance à l'entrée. Sans cette autorisation, aucun adulte en dehors du personnel ne doit circuler dans les couloirs élémentaires.

- Aux horaires de début et de fin des cours, les élèves de maternelle (de la TPS à la GS) entrent et sortent de l'école **avec accompagnateur, par l'entrée maternelle uniquement**. Les élèves doivent être remis et récupérés individuellement auprès de l'enseignant ou de l'ATSEM de la classe. L'accompagnateur doit ensuite sortir **par l'entrée maternelle**.

Il est important de respecter les horaires d'accueil (8H35-8H45 et 13H20-13H30). Ces horaires passés, chaque membre du personnel est mobilisé sur ses missions et n'est pas disponible pour prolonger l'accueil.

### Pourquoi ces règles ?

Tout d'abord, je rappelle que les règles organisent la vie en société. Elles servent l'intérêt général, parfois il est vrai au détriment de l'intérêt particulier.

Les règles de circulation dans l'école au début et fin des cours **visent à améliorer la sécurité des élèves et des personnels et à gérer les flux des usagers**. Il est important d'avoir conscience que durant ces quelques minutes, ce sont plus de 500 personnes qui circulent dans ou autour de l'école.

Ces règles ont été mûrement réfléchies, en concertation avec l'ensemble du personnel de l'école. Elles sont définies par :

- le code de l'éducation
- le plan vigipirate
- le conseil des maîtres pour leur application pratique

Nous comprenons tout à fait que les parents d'élèves de Grande Section de la classe de GS-CP souhaiteraient entrer et sortir par l'entrée élémentaire ; cela peut paraître de bon sens à l'échelle individuelle. **Mais cela induirait une circulation possible entre la partie maternelle et la partie élémentaire, deux espaces avec des règles distinctes.** Cette solution a été expérimentée plusieurs fois ces dernières années et n'a pas donné satisfaction. Par exemple :

- des accompagnateurs des classes de MS-GS A et B entraient et sortaient également par l'entrée élémentaire, et il n'est pas envisageable que l'enseignant d'élémentaire en surveillance à la porte s'assure de l'identité et de la destination de chacun.
- des accompagnateurs de toutes les classes de maternelle ayant un enfant scolarisé en élémentaire se rendaient dans les couloirs d'élémentaire sans aucun filtrage et sans raison valable, apportant beaucoup de confusions, au détriment de la bonne marche de l'école.

**L'application des règles susdites est donc, après expérimentation, nécessaire.**

Toutefois, car toute règle doit s'appliquer avec pragmatisme si cela ne dessert pas l'intérêt général : les accompagnateurs de maternelle, en dehors des heures d'entrées et de sorties des élèves, peuvent emprunter l'entrée/sortie élémentaire (la sortie maternelle ne disposant pas pour des raisons de sécurité de dispositif de sortie autonome ni d'interphone). La fermeture de la sortie maternelle a toujours lieu après la fermeture de la sortie élémentaire.

Pour terminer, je tiens à préciser que, si ces règles sont sans aucun doute un peu contraignantes pour certains accompagnateurs, l'impact sur leur quotidien est objectivement très limité .

En contrepartie, l'école offre actuellement une très grande souplesse aux parents dans la possibilité de déposer leur enfant sur le temps scolaire en dehors des moments d'accueil (rendez-vous médicaux, panne de réveil, etc...), ce qui n'est pas le cas de nombreux établissements scolaires en France, du primaire comme du secondaire.

Je vous remercie de l'attention que vous avez portée au rappel de ces règles et de leurs justifications. J'espère que cela permettra leur bonne application et ce avec le maintien de relations conviviales entre tous les membres de la communauté éducative.

Bien cordialement,

Christophe Baron  
directeur de l'école